



Commune de
CRANS-MONTANA

Modification du plan des itinéraires de pistes pour VTT

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 14 septembre 2011, la commune de Crans-Montana soumet à l'enquête publique le projet de modification du plan des itinéraires de pistes pour VTT. Des mesures constructives au sens de l'art. 7 du Règlement sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 21 décembre 2011 sont prévues.

Pendant la période exceptionnelle de pandémie et jusqu'à nouvel ordre, les plans sont à disposition au bureau communal de Chermignon, Route Cantonale 45, 3971 Chermignon, uniquement sur rendez-vous au 027 486 19 50. Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par pli recommandé en deux exemplaires, au Conseil communal de Crans-Montana, CP 308, 3963 Crans-Montana 1, dans les trente jours suivant cette publication.

Crans-Montana, le 27 novembre 2020

L'Administration communale